



COMITE SYNDICAL

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du SÍDEFAGE, dument convoqué le 10 septembre 2020, s'est réuni en session le Jeudi 24 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, à la mairie de Valsershône, afin de respecter les mesures de distanciation sociale instaurées suite à la crise sanitaire relative au COVID 19.

Membres présents :

MMES RALL, VIVIAND, DUBARE, THORET-MAIRESSE, ROSSAT-MIGNOD, BILLOT, DULLAART, MEYNET, PLAGNAT, REMILLON, VIBERT, PHILIPPOT

MM OBEZ, ALLIOD, CHANEL, MASSON, MUGNIER, LEVRIER, RONZON, PRUDHOMME, THOMASSET, SUSINI, COMTET, RAVOT, VAILLOUD, VAREYON, BOTTERI, CLERC, DUTOIT, GEORGES, LAVERRIERE, VELLUT, LAFOND, BELMAS, ROPHILLE, SAUGE, SOULAT, SAUVAGET, DUJOURD'HUI, BACH, BOSSON, BONNET, VAUJANY, TRANCHANT, CHENEVAL

Membres ayant donné procuration :

MME SERRE à M COMTET

MME DE GRASSET à M DUJOURD'HUI

Membres absents excusés :

MMES LEONE, VEYRAT.

I. – INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président sortant, Monsieur François PYTHON souhaite la bienvenue à tous les délégués, les félicite pour leur élection, et leur souhaite bon travail à tous.

Monsieur le Directeur Général des Services procède à l'appel des délégués.

Monsieur le Président proclame le nouveau Comité Syndical installé, soit 49 délégués.

Monsieur Damien VAILLOUD, benjamin de l'assemblée, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

II. – ELECTION DU PRESIDENT DU SÍDEFAGE

Délibération n° 20C23, présentée par Monsieur Jean-François OBEZ, doyen d'âge

Monsieur Jean-François OBEZ, représentant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (01), et doyen d'âge de la nouvelle assemblée, a pris la place de Monsieur François PYTHON afin de présider la suite de la séance en vue de l'élection du Président.

Monsieur Jean-François OBEZ précise que, par transposition de ce qui est prévu pour les maires à l'article L. 2122-7 du CGCT, l'élection du Président se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, Mr Serge RONZON, Vice-Président Transition énergétique, énergies renouvelables, gestion de la collecte OM et OMR, déchèteries, et Régie des Eaux du Pays Bellegardien à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (C.C.P.B.) présente sa candidature.

Aucun autre candidat ne présentant sa candidature, il est alors procédé au déroulement du vote :

ELECTION DU PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

Monsieur Serge RONZON a obtenu 47 voix.

Monsieur Serge RONZON ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé Président du SIDEFAGE et a immédiatement été installé.

Monsieur Serge RONZON, Président nouvellement élu, prend immédiatement ses fonctions et assure la présidence du Comité Syndical statuant sur les autres points prévus à l'ordre du jour.

III. – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET ELECTION

Délibération n° 20C24 présentée par Monsieur Serge RONZON

En vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du Comité Syndical (arrondi à l'entier supérieur), ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

L'assemblée du SIDEFAGE étant composée de 49 membres, ce maximum est donc fixé à 10 postes.

Il est donc demandé au Comité Syndical, sur proposition du Président nouvellement élu, de fixer le nombre de Vice-présidents.

Une fois le nombre de Vice-présidents déterminé par l'assemblée délibérante, ceux-ci sont élus, poste par poste et selon l'ordre proposé par le Président nouvellement élu, au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose de créer, conformément aux statuts du SIDEFAGE, 6 postes de Vice-présidents.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de fixer le nombre de Vice-présidents à six (6).

Au vu de ce qui a été délibéré ci-dessus, Monsieur le Président fait procéder, tour à tour, avec l'aide du Secrétaire de Séance, à l'élection des 6 Vice-présidents dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidatures dont il ressort un seul candidat par poste, il est procédé au déroulement du vote :

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

PREMIER VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

Monsieur Jean-Luc SOULAT a obtenu 46 voix.

Monsieur Jean-Luc SOULAT ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 1^{er} Vice-président, et a été immédiatement installé.

DEUXIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

Madame Marianne DUBARE a obtenu 47 voix.

Madame Marianne DUBARE ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente, et a été immédiatement installée.

TROISIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

Monsieur Emmanuel GEORGES a obtenu 47 voix.

Monsieur Emmanuel GEORGES ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamé 3^{ème} Vice-président, et a été immédiatement installé.

QUATRIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

Madame Valérie THORET-MAIRESSE a obtenu 47 voix.

Madame Valérie THORET-MAIRESSE ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente, et a été immédiatement installée.

CINQUIEME VICE-PRESIDENT

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

Madame Dominique PHILIPPOT a obtenu 47 voix.

Madame Dominique PHILIPPOT ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamée 5ème Vice-présidente, et a été immédiatement installée.

SIXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président expose que l'élection du sixième Vice-Président est reportée après l'élection du Vice-Président en charge des déchets au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Il annonce l'attribution des délégations suivantes aux cinq (5) Vice-présidents nouvellement élus et précise que le 6ème Vice-président sera délégué à la valorisation énergétique.

Monsieur le Président annonce l'attribution des délégations suivantes aux 5 Vice-présidents nouvellement élus :

VICE- PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-Président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Agglomération
	2ème Vice-Présidente	Communication	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3ème Vice-Président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usse et Rhône
	4ème Vice-Présidente	Tri	Valérie THORET- MAIRESSE	CC du Genevois
	5ème Vice-Présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6ème Vice-Président	Valorisation énergétique	<i>Non élu</i>	Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Par ailleurs, Monsieur le Président désigne Monsieur Michel CHANEL en qualité de conseiller délégué aux études et travaux réalisés sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône.

IV. – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Délibération n° 20C25 présentée par Monsieur Serge RONZON

Conformément à la Circulaire en date du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux, le Président et les Vice-présidents (sous réserve qu'ils disposent d'une délégation du Président), d'un syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'EPCI dont la population totale est supérieure à 200 000 habitants (439 072 pour le SIDEFAGE en population DGF 2020) peuvent bénéficier d'indemnités de fonction dont le taux maximal est respectivement de 37,41 % et 18,70 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction publique (Indice 1027).

Il revient au Comité Syndical de délibérer pour fixer le taux des indemnités à verser au Président et aux Vice-présidents.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de voter l'indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents délégués, selon le taux ci-après :

- **Président : 35 % de l'indice brut terminal 1027 de la Fonction publique (soit actuellement 1 361,29 € bruts mensuels) ;**
- **Vice-présidents délégués : 17,5 % de l'indice brut 1027 de la Fonction publique (soit actuellement 680,64 € bruts mensuels) ;**
- **Conseiller délégué : 8,25 % de l'indice brut 1027 de la Fonction publique (soit actuellement 320,87 € bruts mensuels) ;**

Il est décidé d'autoriser, dans ces limites, le versement de ces indemnités à compter du 25 septembre 2020. Monsieur le Président est autorisé à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités.

Il est précisé que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65, article 6531 « Indemnités des élus » :

- Du Budget Général pour le Président et les Vice-présidents délégués aux Finances et à la Communication ;
- Du Budget Annexe « Tri/Recyclage » pour les Vice-présidents délégués à la Transition écologique et au Tri ;
Du Budget Annexe « Transfert/Incinération » pour les Vice-présidents délégués au Transfert et à la Valorisation énergétique et pour le conseiller délégué aux études et travaux réalisés sur l'Unité de Valorisation Energétique.

V. – COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n° 20C26 présentée par Monsieur Serge RONZON

Conformément aux statuts du SIDEFAGE (article 6), le Bureau est composé du Président, de plusieurs Vice-présidents et de membres élus par le Comité.

Monsieur le Président propose que tous les Vice-Présidents soient membres du Bureau et que tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) non représentés par une Vice-Présidence soient représentés au sein du Bureau Syndical.

S'agissant de la Communauté de Communes des 4 Rivières, Monsieur Chenaval décline exposant être le seul représentant.

Le Président dit comprendre cette décision.

S'agissant des membres élus par le Comité, après un appel à candidatures, il est procédé à au déroulement du vote :

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Monsieur Michel CHANEL, conseiller délégué aux études et travaux réalisés sur l'Unité de Valorisation Energétique, Communauté de Communes du Pays de Gex :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- Nombre de voix obtenues : 46

Monsieur Guy DUJOURD'HUI, Communauté de Communes du Pays Rochois :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- Nombre de voix obtenues : 46

Madame Régine REMILLON, Communauté de Communes Arve et Salève :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- Nombre de voix obtenues : 46

Monsieur Jean-François BOSSON, Communauté de Communes de la Vallée Verte :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- Nombre de voix obtenues : 46

Le Comité Syndical décide à l'unanimité que le Bureau Syndical est composé des membres suivants :

PRESIDENT		Serge RONZON	CC PAYS BELLEGARDIEN
VICE-PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-Président	Finances	Jean-Luc SOULAT
	2 ^{ème} Vice-Présidente	Communication	Marianne DUBARE
	3 ^{ème} Vice-Président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES
	4 ^{ème} Vice-Présidente	Tri	Valérie THORET-MAIRESSE
	5 ^{ème} Vice-Présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT
	6 ^{ème} Vice-Président	Valorisation énergétique	<i>En attente</i>
			Annemasse Agglomération
			Haut Bugey Agglomération
			CC Usse et Rhône
			CC du Genevois
			CC Rumilly Terre de Savoie
			Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

MEMBRES (4)	Michel CHANEL, conseiller délégué aux études et travaux réalisés sur l'Unité de Valorisation Energétique	CC du Pays de Gex
	Guy DUJOURD'HUI	CC du pays Rochois
	Régine REMILLON	CC Arves et Salève
	Jean-François BOSSON	CC de la Vallée Verte

VI. – DELEGATIONS DE POUVOIR DU COMITE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Délibération n° 20C27 présentée par Monsieur le D.G.S.

Pour des raisons d'efficacité et de souplesse de fonctionnement de l'établissement, il convient de déterminer un certain nombre de matières pour lesquelles le Comité Syndical donne délégation au Président et/ou au Bureau Syndical.

En vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par l'établissement à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (dépense obligatoire) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un autre établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientations en matière de ... (sans objet pour le SIDEFAGE). »

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne délégation pour la durée du mandat au Bureau Syndical et au Président dans toutes les matières comme indiqué ci-dessous :

Au Bureau Syndical :

- 1° Procéder au virement de crédits nécessaires dans le cadre de l'exécution budgétaire entre chapitres tant de la section de fonctionnement que d'investissement et entre les opérations inscrites en section d'investissement dans le cadre du montant total des crédits votés auxdits budgets ;
- 2° Procéder aux admissions en non-valeur dans les budgets syndicaux ;
- 3° Autoriser les demandes de subvention au profit du Syndicat et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les crédits budgétaires ;
- 4° Arrêter les modalités d'organisation et règles de fonctionnement des différents services de la communauté ;
- 5° Créer, dans la limite des crédits budgétaires, les postes permanents du personnel titulaire, non titulaire et contractuel du Syndicat ou modifier le tableau fixant leur nombre et leur composition ;
- 6° Fixer le régime indemnitaire, les avantages sociaux, les avantages en nature, le temps de travail, les plan et règlement de formation du personnel du Syndicat conformément aux règles fixées par les textes et dans la limite des crédits budgétaires ;
- 7° Autoriser les contrats et avenants à passer avec les Eco-organismes nationaux, ainsi que les contrats relatifs à la reprise des matériaux recyclables ;

- 8° Procéder aux attributions individuelles de subvention, dans le cadre du Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers ;
- 9° Procéder aux attributions individuelles de subvention dans le cadre des règlements généraux votés par le Comité Syndical ;
- 10° Décider de l'aliénation amiable de biens mobiliers d'un montant supérieur à 20.000,00 euros.

Au Président :

- 1° Procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets, à la réalisation de lignes de trésorerie, et aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts et lignes de trésorerie, prendre la décision de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat en application de l'article L. 1618-2, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2° Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution ;
- 3° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° Décider de la conclusion et de la révision des contrats d'entretien et de maintenance des locaux, des matériels, des logiciels, dans la limite des crédits prévus aux budgets ;
- 5° Souscrire les contrats d'assurance nécessaires et avenants modificatifs correspondants, accepter les indemnités de sinistres, régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du Syndicat ;
- 6° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° Décider de l'aliénation amiable des biens mobiliers jusqu'à 20.000,00 euros ;
- 8° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et autres auxiliaires de justice et d'experts ;
- 9° Intenter, au nom du Syndicat, toute action en justice, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions administratives, civiles, pénales, en première instance comme en appel, se constituer partie civile pour le compte du Syndicat, transiger avec les tiers ;
- 10° Autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- 11° Autoriser les conventions de mise à disposition de matériel de tri/recyclage, les accords d'implantation de conteneurs, et de fonctionnement des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Les délégations attribuées au Président peuvent être subdéléguées à un ou plusieurs Vice-présidents et conseillers, ayant reçu délégation de fonction de sa part.

Les délibérations du Bureau et décisions du Président prises en vertu de la délégation du Comité Syndical font l'objet d'une information lors de chaque réunion de ce dernier.

VII. – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Délibération n°20C28 présentée par Monsieur Serge RONZON

Conformément à l'article L.1414-2 du C.G.C.T. qui dispose que, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens (actuellement 214 000 € HT pour les fournitures et services, et 5 350 000 € HT pour les travaux), le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée conformément à l'article L.1411-5 du C.G.C.T., c'est-à-dire par le Président ou son représentant, et par 5 membres du Comité Syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, il appartient au Comité Syndical d'élire en son sein, pour la durée du mandat, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la CAO du SIDEFAGE.

Les candidatures doivent être présentées par liste.

Le Comité Syndical procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

La liste « Serge RONZON, Président » présente :

Membres titulaires :

- Jean-Luc SOULAT
- Marianne DUBARE
- Valérie THORET-MAIRESSE
- Dominique PHILIPPOT
- Michel CHANEL

Membres suppléants :

- Emmanuel GEORGES
- Laurent COMTET
- Joël PRUDHOMME
- Jean-Pierre BELMAS
- Guy DUJOURD'HUI

Il est procédé au vote, suivi du dépouillement :

- Nombre de votants : 47
- Suffrages exprimés : 47

La liste « Serge RONZON, Président » obtient 47 voix.

Sont ainsi déclarés élus pour composer, avec Monsieur le Président du SIDEFAGE, Président de droit, la Commission d'Appel d'Offres :

	TITULAIRES
PRESIDENT	Serge RONZON
MEMBRES	Jean-Luc SOULAT
	Marianne DUBARE
	Valérie THORET-MAIRESSE
	Dominique PHILIPPOT
	Michel CHANEL
	SUPPLEANTS
	Emmanuel GEORGES
	Laurent COMTET
	Joël PRUDHOMME
	Jean-Pierre BELMAS
Guy DUJOURD'HUI	

VIII. – CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Délibération n° 20C29 présentée par Monsieur Serge RONZON

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Comité, le Président propose la création des commissions permanentes suivantes :

COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission TRANSFERT (réunions bimestrielles)

- Exploitation (en régie), grosse maintenance et travaux, des stations de transfert de Groissiat et Crozet (01), de St Pierre en Faucigny et Etrembières (74), du quai de déchargement de Valserhône, de la station de transfert de Rumilly (convention de mise à disposition de service)
- Moyens de transport propres au Sidefage
- Prestations de transfert routier et ferré confiées à des opérateurs privés
- Echanges avec les adhérents et clients

Vice-Présidente déléguée au Transfert : **Madame Dominique PHILIPPOT**

Agent animateur : Responsable Transfert

Commission VALORISATION ENERGETIQUE (réunions mensuelles)

- Exploitation, grosse maintenance et travaux, de l'UVE de Valserhône
- Suivi des tonnages, des performances techniques, énergétiques, environnementales
- Echanges avec l'opérateur, les adhérents et clients, les partenaires et prestataires,...

Vice-Président délégué à la Valorisation Energétique : non encore élu

Conseiller délégué aux travaux, études et développements : **Monsieur Michel CHANEL**

Agent animateur : Directeur Technique

Commission TRI (réunions bimestrielles)

- Développement des Points d'Apport Volontaire, conteneurs aériens / (semi) enterrés
- Activités du Centre Technique du Tri Recyclage
- Collecte/transfert des Points d'Apport Volontaire et des Collectes Sélectives en Porte A Porte
- Qualité du tri (de la population/des centres de tri)
- Développement du compostage de proximité, activités des maîtres composteurs

Vice-Présidente déléguée au Tri : **Madame Valérie THORET-MAIRESSE**

Suppléée par le Vice-président délégué à la transition écologique : **Monsieur Emmanuel GEORGES**

Agent animateur : Directrice Tri/ Recyclage

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE (réunions trimestrielles)

- Bilans annuels compostage / recyclage
- Perspectives générales concernant les plateformes de compostage, les centres de tri, les filières de valorisation, les éco-organismes, ...
- Suivi des études diverses : caractérisations des OMR, extension des consignes de tri, consignation des bouteilles, harmonisation des schémas de collecte et des codes couleur, gestion des biodéchets, ...
- Plan d'Amélioration de la Collecte Sélective (PACS) proposé aux adhérents

Vice-Président délégué à la Transition Ecologique : **Monsieur Emmanuel GEORGES**

Suppléé par la Vice-présidente déléguée au Tri : **Madame Valérie THORET-MAIRESSE**

Agent animateur : Directrice Tri/ Recyclage

COMMISSION COMMUNICATION (réunions bimestrielles)

- Plans et outils de communication, évènementiels
- Promotion des actions du SIDEFAGE, communication multimédia
- Activités des Ambassadeurs
- Exploitation du Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL)
- Subventions à attribuer aux évènements et communications prévus dans le cadre du PACS

Vice-Présidente déléguée : **Madame Marianne DUBARE**

Agent animateur : Directrice Générale Adjointe, en charge notamment de la Communication

COMMISSION FINANCES (Réunions ponctuelles)

- Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs
- Tarifs et cotisations
- Suivi de la dette
- Projets de délibérations à caractère financier

Vice-Président délégué : **Monsieur Jean-Luc SOULAT**

Agent animateur : Directrice Administrative et Financière

COMMISSION COMMANDE PUBLIQUE

- Evolutions du règlement interne de la commande publique
- Avis relatif au choix des offres pour les Marchés passés selon la Procédure Adaptée, selon l'application du règlement interne ou ne relevant pas de la compétence de la CAO

Président : **Président du SIDEFAGE**

Suppléé par le Vice-Président délégué aux Finances : **Monsieur Jean-Luc SOULAT**

Membres : Titulaires et suppléants de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Agent animateur : Directrice Générale Adjointe, en charge notamment de la Commande Publique

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, la création des commissions permanentes suivantes :

- **Commissions Techniques : commissions Transfert, Valorisation énergétique et Tri ;**
- **Commission Transition écologique ;**
- **Commission Communication ;**
- **Commission Finances ;**
- **Commission Commande Publique.**

Après création des différentes commissions et sous-commissions permanentes, il est procédé à un appel à candidatures afin de constituer les commissions présentées ci-dessus :

Il est précisé que les délégués suppléants peuvent participer aux commissions

COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission TRANSFERT

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINTE	Dominique PHILIPPOT Vice-Présidente déléguée au Transfert
MEMBRES	Michel CHANEL
	Marianne DUBARE
	Guy DUJOURD'hui
	Etienne RAVOT
	Philippe SAUVAGET

Commission VALORISATION ENERGETIQUE

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Non élu Vice-Président délégué à la valorisation énergétique
MEMBRES	Monsieur Michel CHANEL Conseiller délégué aux travaux, études et développements
	Didier CLERC
	Marianne DUBARE
	Daniel MASSON
	André MORARD
	Jean-François OBEZ
	Guy SUSINI

Commission TRI

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINTE	Valérie THORET-MAIRESSE Vice-Présidente déléguée au Tri
SUPPLEANT	Emmanuel GEORGES Vice-président délégué à la transition écologique
MEMBRES	Christian ALLIOD
	Pierre BONNET
	Laurent COMTET
	Marianne DUBARE
	Patrick LEVRIER
	Séverine RAAL
	Francis VAUJANY

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Emmanuel GEORGES Vice-président délégué à la transition écologique
SUPPLEANTE	Valérie THORET-MAIRESSE Vice-Présidente déléguée au Tri
MEMBRES	Christian ALLIOD
	Jean-François BOSSON
	Marianne DUBARE
	Patrick LEVRIER
	Frédérique MEYNET
	Pauline PLAGNAT
	Pascal ROPHILLE
	Isabelle ROSSAT-MIGNOD
	Damien VAILLOUD
Jacques VAREYON	

COMMISSION COMMUNICATION

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINTE	Marianne DUBARE Vice-Présidente déléguée à la communication
MEMBRES	Caroline BILLOT
	Dominique PHILLIPOT
	Joël PRUDHOMME
	Pascal SAUGE
	Martine VIBERT

COMMISSION FINANCES

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Jean-Luc SOULAT Vice-Président délégué aux Finances
MEMBRES	Michel CHANEL
	Marianne DUBARE
	Rosanna DULLAART
	Frédérique MEYNET
	Yohann TRANCHAND

COMMISSION COMMANDE PUBLIQUE

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Jean-Luc SOULAT Vice-Président délégué aux Finances
MEMBRES	Marianne DUBARE
	Valérie THORET-MAIRESSE
	Dominique PHILIPPOT
	Michel CHANEL
	Emmanuel GEORGES
	Laurent COMTET
	Joël PRUDHOMME
	Jean-Pierre BELMAS
Guy DUJOURD'HUI	

Le Comité Syndical nomme, à l'unanimité, aux Commissions Techniques : commissions Transfert, Valorisation énergétique et Tri, et aux commissions Transition écologique, Communication, Finances et Commande Publique les membres comme indiqué ci-dessus.

En vertu des articles L.2121-8 et L.5211-1 du CGCT, le Comité Syndical du SIDEFAGE « établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ».

Monsieur le Président fait appel aux membres du Comité Syndical intéressés pour constituer un groupe de travail auquel les services présenteront rapidement un premier projet.

Il décide que ce groupe de travail sera composé du Président, des Vice-Présidents et du conseiller délégué.

IX. – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA C.S.S. DE L'U.V.E. DE VALSERHONE

Délibération n° 20C30 présentée par Monsieur Serge RONZON

En tant qu'exploitant de son Unité de Valorisation Energétique (UVE) des déchets ménagers et assimilés de Valsershône, le SIDEFAGE doit désigner **cinq membres titulaires et cinq suppléants** chargés de représenter le Syndicat au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) réglementaire, **plus deux salariés protégés** (au sens du Code du Travail) **et 2 suppléants** de l'entreprise à laquelle l'exploitation de l'installation a été confiée, en l'occurrence SET FAUCIGNY GENEVOIS (Groupe SUEZ).

Le Comité Syndical désigne, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants suivants pour représenter le SIDEFAGE au sein de la Commission de suivi de site de l'Usine de valorisation énergétique de Valsershône :

COLLEGE EXPLOITANT	
MEMBRES TITULAIRES	QUALITE
Serge RONZON	Président du SIDEFAGE
Michel CHANEL	Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valsershône - SIDEFAGE
Dominique PHILIPPOT	5ème Vice-président, délégué au Transfert - SIDEFAGE
Alain DE BARROS	Directeur Général des Services - SIDEFAGE
Bernard LORENZINI	Directeur de sites - Société SUEZ
MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITE
Jean-Luc SOULAT	1er Vice-président, délégué aux Finances- SIDEFAGE
Marianne DUBARE	2ème Vice-présidente, déléguée à la Communication
Emmanuel GEORGES	3ème Vice-président, délégué à la Transition écologique- SIDEFAGE
Vincent COLLIN	Responsable technique - SIDEFAGE
Nicolas VIZIER	Responsable de site - Société SET FAUCIGNY GENEVOIS

COLLEGE SALARIES	
MEMBRES TITULAIRES	QUALITE
Frédéric BAUDY	Membre CSE, responsable de conduite
Murat AKYOL	Responsable production
MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITE
Béatrice BOEFFARD	Assistante de gestion
Olivier CHAUSSAT	Chargé de travaux électriques

X. – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (P.R.P.G.D.)

Délibération n° 20C31 présentée par Monsieur Serge RONZON

Le SIDEFAGE participe à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets grâce à la participation de l'un de ses représentants au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets dont la mission est d'examiner les travaux qui sont menés par la Région et ses partenaires en matière de gestion des déchets.

Afin de continuer à participer aux réunions relatives à ce P.R.P.G.D., **le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner les membres titulaire et suppléant comme suit :**

MEMBRE TITULAIRE	
Serge RONZON	Président du SIDEFAGE
MEMBRE SUPPLEANT	
Michel CHANEL	Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône - SIDEFAGE

XI. – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE LA CSA3D

Délibération n° 20C32 présentée par Monsieur Serge RONZON

Monsieur le Président rappelle la délibération n°12C25 du Comité Syndical en date du 24 mai 2012 portant adhésion du SIDEFAGE à la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D).

Il expose que les collectivités territoriales du Sillon Alpin ont signé une charte, la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets dite CSA3D, afin de renforcer leur démarche de partenariat dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets.

Ce partenariat regroupe, à ce jour, 15 collectivités qui, outre le SIDEFAGE, sont les suivantes : le Syndicat Mixte Savoie Déchets, le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, le Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD), le Syndicat Intercommunal du Breda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA), le SITOM des Vallées du Mont Blanc, le SIVOM de la région de Cluses, le Syndicat mixte des Portes de Provence (SYPP), le SICTOM de la Bièvre, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Communautés de Communes Le Grésivaudan, Saint Marcellin Vercors Isère, de la Matheysine, de l'Oisans, du Trièves, du Briançonnais.

Aux termes de cette Charte, les collectivités signataires se sont engagées, pour concourir aux objectifs de coopération définis dans la charte, à mettre en œuvre diverses actions : constituer un réseau d'échanges, contribuer à une stratégie commune en matière de gestion des déchets, favoriser les relations avec les pouvoirs publics et les autres collectivités, exercer en commun certaines missions relevant de leurs compétences, organiser une coopération pour l'utilisation et la mutualisation d'équipements techniques existants ou en projet.

Les collectivités parties à la convention ont décidé de s'engager par la voie de l'Entente intercommunale (Articles L 5221-1 et L. 5221-2 du CGCT), qui permet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune, sans création d'une nouvelle structure dotée de la personnalité morale.

Dans le cadre de la présente entente, les parties signataires ont créé une conférence intercommunale. Celle-ci a pour mission de discuter de toute question d'intérêt commun se rapportant à l'objet de l'entente, notamment les aspects relatifs aux objectifs poursuivis, aux modalités de réalisation des projets, aux modes de financement.

La présidence de la conférence est actuellement assurée par la METRO de Grenoble. La conférence se réunit au moins une fois par an. Les décisions adoptées au sein de la conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des assemblées des parties signataires.

La conférence intercommunale est composée de trois représentants de chacune des parties signataires, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, en leur sein.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de désigner les trois représentants suivants pour représenter le SIDEFAGE au sein de la Conférence intercommunale de la CSA3D :

Serge RONZON	Président du SIDEFAGE
Jean-Luc SOULAT	1 ^{er} Vice-Président délégué aux Finances
Michel CHANEL	Conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône - SIDEFAGE

XII. – DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION AMORCE

Délibération n° 20C33 présentée par Monsieur Serge RONZON

AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixtes (SEM), les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le SIDEFAGE est adhérent de l'association AMORCE qui constitue, avec plus de 950 membres en 2020, le plus important réseau français de collectivités et d'acteurs locaux en charge des politiques publiques de gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau, et participe depuis plusieurs années aux travaux des instances et groupes de travail de l'Association.

Chaque adhérent dispose d'un délégué pour le représenter au sein des instances d'AMORCE.

Afin de continuer à participer aux travaux et assemblées d'AMORCE, sur proposition de Monsieur le Président, **le Comité Syndical désigne en qualité de titulaire et de suppléant les membres suivants pour représenter le SIDEFAGE au sein des diverses instances de l'Association nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie, des Réseaux de Chaleur et de Froid, et de l'Environnement (AMORCE), et les autorise à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion :**

MEMBRE TITULAIRE	
Serge RONZON	Président du SIDEFAGE
MEMBRE SUPPLEANT	
Marianne DUBARE	2 ^{ème} Vice-présidente déléguée à la Communication

XIII. – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Délibération n° 20C34 présentée par Monsieur Serge RONZON

Le CNAS, créé en 1967, est une association loi 1901 qui permet de faire bénéficier les personnels actifs et retraités d'un large éventail de prestations qui concourt à leur mieux-être.

A ce jour, 20.000 structures sont affiliées au CNAS, dont le SIDEFAGE depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le CNAS est administré et animé par des instances paritaires composées des délégués locaux qui sont les représentants du CNAS au sein de chaque collectivité ou organisme adhérent. La durée de leur mandat est calquée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Chaque adhérent dispose d'un délégué élu pour le représenter, le délégué des agents étant quant à lui désigné par le Président.

Le Comité Syndical désigne, à l'unanimité, en qualité de délégué des élus Monsieur le Président du SIDEFAGE pour représenter le Syndicat au sein des diverses instances du CNAS et représenter le CNAS au sein du SIDEFAGE.

XIV. – FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DU SIDEFAGE EN CAS DE MISSION PONCTUELLE ET UTILISATION DE LA REGIE D'AVANCE POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020 POST ELECTIONS ET L'EXERCICE 2021

Délibération n° 20C35 présentée par Monsieur Serge RONZON

Comme proposé au Comité Syndical les années précédentes, et conformément au souhait du Comptable du SIDEFAGE de voir ces modalités d'utilisation de la régie d'avances pour ce type de frais réexaminées à chaque exercice budgétaire, ce sujet est soumis à délibération pour la fin de l'année 2020, après renouvellement du Comité Syndical, et pour l'année 2021.

Le Président ainsi que les personnes qu'il désigne (conseillers syndicaux et/ou certains membres du personnel) sont amenés à représenter le SIDEFAGE lors de déplacements ponctuels. Ces déplacements peuvent engendrer des frais d'inscription, de transport, de parking, de restauration et/ou d'hébergement.

Par délibération du 4 juin 1996, a été créée une régie d'avance, avec autorisation d'utilisation d'une carte bancaire au profit du Directeur Général des Services, régisseur suppléant, par délibération du 9 décembre 2004.

Considérant qu'il apparaît nécessaire de conserver cette souplesse d'utilisation, notamment pour les longs déplacements, le Comité syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, pour la fin de l'exercice budgétaire 2020, et pour l'année 2021, l'utilisation de la régie d'avances et de tous ses moyens de paiement pour les frais inhérents aux déplacements de Monsieur le Président, ainsi que des conseillers syndicaux et du personnel du SIDEFAGE qu'il aura désignés.

Le montant de l'avance mise à disposition du régisseur sera fixé par arrêté du Président.

XV. – CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Délibération n° 20C36 présentée par Monsieur Serge RONZON

Afin d'améliorer le recouvrement des recettes émises (dites « produits locaux ») par les collectivités, le Trésor Public propose aux collectivités qui le souhaitent un partenariat permettant de fixer les engagements de l'ordonnateur et du comptable, ainsi que des seuils d'action.

Le Trésor Public de Valserhône sollicite le partenariat du SIDEFAGE selon les conditions fixées dans un projet de convention exposé par Monsieur le Président. Il est notamment proposé d'admettre en non-valeur les créances inférieures à 15 euros.

Le Comité syndical a approuvé, à l'unanimité, ce partenariat dans les conditions fixées par la convention et autorisé Monsieur le Président à la signer.

XVI. – RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDEFAGE 2019

Le rapport d'activité du SIDEFAGE pour l'année 2019 (téléchargeable sur le site internet) a été **distribué en séance**.

Pour mémoire, il comprend deux volets : d'une part le Livre 1, rapport annuel d'activité dans le cadre du « droit à l'information sur l'activité, le prix et la qualité du service public du traitement des déchets », et d'autre part le Livre 2, rapport annuel spécifique à l'UVE dans le cadre du « droit à l'information en matière de déchets – droit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ».

XVII. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Président nouvellement élu a proposé un **premier agenda de travail, joint en annexe**.
- La **5^{ème} édition du Village du Recyclage et de la Valorisation (VRV)** aura lieu le **samedi 3 octobre 2020** (10h-18h). Elle permettra en particulier aux nouveaux élus de visiter le Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL) et de rencontrer nombre de partenaires/prestataires du SIDEFAGE.
- Monsieur le DGS expose que dans le cadre d'une démarche de développement durable et dans le prolongement des procédures dématérialisées déjà initiées, le SIDEFAGE procédera à la dématérialisation des convocations de ses délégués aux réunions des assemblées délibérantes et des Commissions. Il est donc proposé aux délégués qui ne le souhaitent pas de bien vouloir se faire connaître auprès des services.

La séance est levée à 20h10.

Fait à Valserhône, le 24 septembre 2020

Le Président,
Serge RONZON


